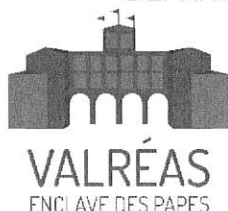


REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



COMMUNE DE VALREAS

Service Evénements-Vie Associative
Dossier suivi par Stéphanie REIFA
☎ 04.90.35.30.20
Courriel : evenements@mairie-valreas.fr
Réf. DGS/GM

DÉCISION N° 2024-03/65

**CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ANIMATION DU REPAS DES
AINÉS – SPECTACLE CABARET - LE 17 OCTOBRE 2024**

LE MAIRE DE VALREAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

VU la délibération n° 2020-06/11 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire, reçue en Préfecture de Vaucluse le 15 juin 2020 publiée en mairie le 16 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT que le Maire est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Valréas d'entretenir le lien social des aînés en leur offrant notamment des moments de convivialité ;

CONSIDÉRANT que la société EM'EVENTS organise des spectacles musicaux en direction des aînés ;

CONSIDÉRANT que lorsque les personnes morales de droit public confient à une association la réalisation d'une mission qui a pour objet de répondre à un besoin de l'administration pour elle-même ou pour l'accomplissement du service public, la réalisation de cette mission est assimilée à une prestation de service et relève du code des marchés publics ;

CONSIDÉRANT que La société EM'EVENTS, sise 120 avenue Ernest Perrin à ALTHEN DES PALUDS (84210), a fait une proposition de prestation de services à la Commune de Valréas pour un spectacle cabaret, le jeudi 17 octobre 2024 ;

.../...

REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-084-218401388-20240326-DEC_2024_03

DÉCIDE

Article 1^{er} : de confier l'animation du repas des aînés de VALREAS, le jeudi 17 octobre 2024, à La Société EM'EVENTS, sise 120 avenue Ernest Perrin à ALTHEN DES PALUDS (84210).

Article 2 : de signer un contrat de prestation de service - contrat de vente d'artistes de variétés avec La Société EM'EVENTS, dont un exemplaire est joint à la présente.

Article 3 : La dépense, qui s'élève à un montant de 3 700 €, sera imputée à l'article 6232 du budget communal.

Article 4 : La Directrice Générale des Services, la Responsable du service Evénements et le Comptable public assignataire de VALREAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision sera communiquée au Conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte et sera inscrite au registre des délibérations de la commune.

Un extrait en est publié sur le site internet de la Ville.

Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Article 6 : Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nîmes est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

Fait à Valréas, le 26 mars 2024

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire,
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu :
De la transmission en Préfecture, le 28 mars 2024
De la publication sur le site internet de la ville, le 28 mars 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-084-218401388-20240326-DEC_2024_03